

N° 19
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

9 novembre 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
relatif aux **services de transport aérien**
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République démocratique
du **Congo**.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 242 (2014-2015), **92** et **94** (2016-2017).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique du Congo (ensemble une annexe), signé à Kinshasa le 27 novembre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 242 (2014-2015), Sénat.